



MISE À JOUR DU FICHIER DES USAGERS ET VALIDATION DES BADGES DE RESTAURATION

Année 2025

IMPORTANT : CONSERVEZ VOTRE BADGE

À partir du **lundi 4 novembre 2024** aura lieu le renouvellement annuel des adhésions CESFO et la mise à jour complète du fichier des adhérent.e.s. Cette mise à jour est indispensable pour la prise en charge par votre employeur qui finance votre tarif dégressif dans les restaurants. Il vous sera délivré parallèlement une attestation annuelle justifiant votre situation administrative. Elle fera foi en cas de perte de votre badge.

Vous trouverez les modalités de cette opération au verso de cette feuille.

Le Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay est une association loi 1901 qui gère plusieurs secteurs : les restaurants du personnel, l'accueil des enfants au Centre de Loisirs Éducatifs et diverses activités culturelles incluant une billetterie pour des places de cinéma, des accès à la piscine d'Orsay, au Complexe de Bures..., ainsi que des activités telles que le chœur, l'orchestre, l'histoire de l'art, les arts plastiques, le photo-club et la location du domaine de l'Aubette...Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant ces activités sur le site web du CESFO : www.cesfo.fr.

Pour accéder à la restauration et aux autres activités, vous devez être salarié.e d'un des partenaires signataires de la convention, notamment l'Université Paris-Saclay, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut National de Recherche Agronomique et de l'Environnement (INRAE), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), l'Institut Curie comprenant le centre de protonthérapie, l'Institut d'Optique Graduate School (IOGS), l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA), Sorbonne Université.

Il est impératif d'adhérer à l'association en versant 10,00 € de cotisation, qui permet de faire fonctionner votre association et les activités culturelles.

Afin de vous transmettre votre attestation de renouvellement et vous tenir informé.e des actualités du CESFO, nous avons besoin de votre adresse électronique, ainsi que de votre autorisation pour l'utiliser, conformément aux modalités de la CNIL.

ATTENTION !

À compter du 17 janvier 2025, les adhérent.e.s qui n'auront pas effectué l'opération de mise à jour se verront appliquer le tarif extérieur.

Pour toute précision ou demande de renseignements, vous pouvez contacter :

La comptabilité du CESFO au 01 69 15 65 89

ou par mail : caisses.cesfo@universite-paris-saclay.fr

Vous pouvez consulter le site web du CESFO : www.cesfo.fr

Vous pouvez également contacter la Vice-Présidente des restaurants du CESFO par courriel à l'adresse suivante : secretariat-cesfo.asso@universite-paris-saclay.fr pour lui signaler tout problème éventuel.

MODALITÉS DU RENOUELEMENT DÉMATÉRIALISÉ

Pour permettre le renouvellement de votre adhésion

Vous devez envoyer un courriel à l'adresse : caisses.cesfo@universite-paris-saclay.fr

- 1• Autorisation de prélèvement (renouvellement ou 1^{er} badge), selon votre situation que vous pouvez télécharger sur le site du CESFO, onglet Restaurants/Documents administratifs.
- 2• Votre n° de badge, **vos nom, prénom adresse électronique.**
- 3• le(s) **document(s)** suivant(s) qui dépendent de votre statut (a, b, c ou d) :

a) POUR LES AGENTS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

L'**attestation de l'employeur** qui vous aura été automatiquement fournie par le service du personnel de votre organisme.

b) POUR LES AGENT.E.S RELEVANT DU CNRS

L'**attestation de l'employeur** qui sera établie par le service du personnel du CNRS.

c) POUR LES USAGER.E.S DES AUTRES ORGANISMES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION RESTAURATION

(INSERM, INRAE, Institut Curie, Centre de protonthérapie, Institut d'optique Graduate school, INRIA...):

- le formulaire à **retirer sur le site web : www.cesfo.fr rubrique "restaurants" ou à demander à la Comptabilité Restaurants du CESFO** (tél. : 01 69 15 65 89), dûment complété et **signé par le Directeur ou la Directrice du laboratoire d'accueil** (grouper les demandes par labos) ;
- le **bulletin de salaire datant de moins de trois mois** ou le **montant global des bourses et des salaires** ;
- la **carte d'étudiant.e** pour les doctorant.e.s et les stagiaires DEA ou autres stagiaires étudiant.e.s.

d) POUR LES RETRAITÉ.E.S

Pour la première année,

- l'**attestation de l'ancien employeur** à réclamer au service du personnel de l'organisme dont vous dépendiez,
- ou la photocopie du **bulletin de pension, sauf pour les agent.e.s CNRS.**

Pour les années suivantes, l'attestation d'adhérent.e CESFO de l'année précédente suffira au renouvellement.

Vous recevrez par courriel votre nouvelle attestation d'adhérent.e CESFO. Merci de la conserver, car elle confirme votre statut d'adhérent.e et vous permet de profiter de toutes les activités de l'association.

Si vous ne recevez pas votre attestation dans un délai de 15 jours, veuillez contacter le service des badges au 01 69 15 65 89 ou par courriel à : caisses.cesfo@universite-paris-saclay.fr.